

Règlement du Grand Prix VSD DU POLAR 2014

Président du Jury : Franck THILLIEZ

6^{ème} année

Article 1

Le Magazine VSD et Les Editions Les Nouveaux Auteurs organisent pour la 6^{ème} année consécutive un Prix Littéraire destiné à révéler au grand public des auteurs de polar qui n'avaient jamais été publiés auparavant ou qui n'avaient jamais percé en librairie.

Article 2 Nouveau : règles d'admission plus souples !

Les candidats doivent écrire un texte sous forme de Roman, dans le genre Policier/Thriller/Noir, et doivent n'avoir jamais été édités. Il doit s'agir d'une œuvre originale, non publiée ni en cours de publication.

Cependant :

- >Les œuvres éditées à compte d'auteur (ou assimilé : compte à demi, etc...) sont acceptées.
- >Les auteurs déjà édités en « polar/thriller » mais à la condition de n'avoir jamais percé, malgré une ou plusieurs tentatives (et même à compte d'éditeur) sont les bienvenus.
- > les auteurs ayant publié un roman (et même avec succès), mais pour un autre genre que celui du polar ou du thriller, sont également acceptés.

Article 3

Le Prix est ouvert aux auteurs d'expression française, sans distinction de nationalité.

Article 4

Une œuvre déjà envoyée aux Editions Les Nouveaux Auteurs et ayant été refusée ne peut concourir, sauf en cas de re-écriture et amélioration significative.

Article 5

Les manuscrits doivent impérativement être envoyés sous format électronique, exclusivement via le formulaire d'inscription situé sur le site www.lesnouveauxauteurs.com (Grand Prix VSD du Polar 2014). Le questionnaire doit être rempli dans son intégralité, sous peine de nullité. Le fichier informatique doit être non verrouillé, en format .doc ou .docx, (pas de PDF SVP)

Article 6 (prolongations !)

La date limite d'envoi est fixée au ~~vendredi 18 octobre~~ JEUDI 31 OCTOBRE 2013 à minuit, la date et heure de validation informatique du mail de confirmation envoyé aux candidats faisant foi.

Article 7

Sélection des manuscrits jusqu'au vote final en novembre 2013 : une première sélection est faite par Les Editions Les Nouveaux Auteurs dès la clôture des envois, à partir de critères qualitatifs (ex ; qualité d'écriture) et/ou quantitatifs (ex : nombre de pages insuffisant), en dehors des refus motivés par le non respect des règles citées dans les articles 2 et 3 du règlement. Cette sélection, pouvant comporter un nombre important d'œuvres (plusieurs dizaines), sera lue et évaluée par un Comité de lecture Citoyen (pouvant comporter plusieurs

centaines de membres). Chaque ouvrage obtiendra une note d'appréciation (moyenne de toutes les notes obtenues) ainsi qu'une note d'appréciation littéraire, ce qui permettra d'établir des classements et une liste de finalistes.

Choix des lauréats : un jury se réunira en janvier 2013, sous la présidence du Président du Jury Franck THILLIEZ pour le choix du gagnant (la meilleure note moyenne de tous les manuscrits évalués) et le choix des autres lauréats (« Coup de cœur de Franck THILLIEZ », « Prix des lecteurs VSD »), lauréats choisis parmi les romans finalistes. (Les romans finalistes sont les romans en tête de classement au vu des notes moyennes obtenues)

Article 8

Il sera proposé aux lauréats un contrat d'édition classique conforme aux usages de la profession et des grandes maisons d'édition. (contrat à compte d'éditeur).

Article 9

Le jury final se réserve le droit de ne pas décerner de Grand Prix ni de « Coup de cœur de Franck THILLIEZ » ni de « Prix des lecteurs VSD », et ce sans que la responsabilité du magazine VSD, de celle des Editions Les Nouveaux Auteurs ou de celle de Franck THILLIEZ puissent être engagées à quelque titre que ce soit.

Article 10

Les chiffres indiqués au niveau du nombre de manuscrits évalués ou concernant le comité de lecture sont cités à titre purement indicatif et pourront être modifiés à tout moment par les organisateurs et ceci sans obligation de notification et sans que cela puisse faire l'objet de contestations de la part des candidats.

Article 11

Les évaluations sont réalisées via des manuscrits imprimés et envoyés au domicile des membres du comité (lecteurs) : des lectures complètes sont exigées pour remplir une fiche. Aucune fiche n'est mise en ligne avant les résultats définitifs et les évaluations se font en vase clos.

Nouveau : il pourra être proposé aux membres du comité de pouvoir lire une liste plus large de manuscrits sélectionnés mais sous forme numérique (lecture du PDF). Ce nouveau système, plus souple, est complémentaire des lectures papier et a pour but d'obtenir plus de notes d'évaluations pour mieux départager les auteurs.

Article 12

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle annulation du prix.

Article 13

Le vote sera souverain et ne pourra faire l'objet d'aucune contestation

Article 13

Les lauréats autorisent gracieusement la citation de leurs nom, prénom ainsi que la publication de leur photographie à des fins d'information ou de promotion pour toute exploitation liée au présent concours et / ou ses résultats dans le magazine VSD et vsd.fr, ainsi que sur les sites Internet/blogs/Facebook etc...consacrés à ce prix, et via ses partenaires.

Article 14

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement et des Conditions

Générales d'utilisation de www.lesnouveauxauteurs.com